

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 15 février 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 08/02/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Kévin DUBOIS, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Patrick TRILLO
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Travaux à réaliser sur le garage ROUGÉ - DE_003_2021

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les travaux à réaliser sur le "garage ROUGÉ" que la commune a acheté récemment. Suite à une première discussion des Conseillers Municipaux, durant laquelle la majorité des membres s'était prononcée pour la destruction du garage afin de dégager la vue sur les bâtiments alentours (château et église) et d'aménager ensuite l'emplacement pour contribuer à l'embellissement du village, M. le Maire propose d'entériner ces choix par une délibération.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, se déclare

FAVORABLE à la destruction du "garage ROUGÉ

FAVORABLE à l'aménagement de l'espace ainsi libéré en vue d'embellissement

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques marty

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___